



# MODALITES PRATIQUES POUR LES CONCOURS REGIONAUX UR 08 2024



## **DEFINITION :**

Ces concours comprennent quatre grandes catégories :

- Le concours auteur sur support papier
- Le concours audiovisuel
- Les concours photos sur support papier
- Les concours Images Projetées (support numérique)

Dans chacune de ces 2 dernières catégories il y a 3 sous catégories : Couleur, monochrome et Nature. Pas de thème sauf le thème général « Nature » pour la catégorie « Nature »

Vous pouvez participer en présentant jusqu'à :

- 2 séries auteur
- 2 montages audiovisuel
- 5 photos par catégorie photo, donc 30 photos en tout ou moins selon votre choix.

En sachant que :

- **Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans la compétition (\*), la même année. Par même photo, il est entendu des images tirées du même déclenchement (rafale) et post traitement. (\*) tous les concours IP et papier**
- **Dans les compétitions couleur et monochrome, les photos animalières ne seront pas récompensées. En cas d'ex aequo pour la meilleure image de la compétition, c'est la photo non animalière qui sera automatiquement récompensée.**

Tous les éléments composant l'œuvre finale doivent être la propriété de l'auteur.

Les œuvres présentées doivent être libres de tous droits de reproduction.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Les concours sont gratuits pour les personnes fédérées.

Les photographes non fédérés peuvent également participer :

Pour cela, ils doivent :

1) Préalablement prendre contact avec le président de l'UR08. :

**Michel VILLEQUEY**                      [presur08@federation-photo.fr](mailto:presur08@federation-photo.fr)

2) Donner : nom; prénom ; e mail valide; tel mobile ou fixe.

3) Régler 10€ par virement bancaire ou via la plateforme YAPLA, lien <https://union-regionale-d-art-photographique-de-franche-comte.s2.yapla.com/fr/event-45981> (ce montant ouvre le droit à toutes les compétitions de l'UR 08).

Dès réception du paiement , ils recevront un mail les autorisant à accéder au site des concours. Toute participation d'un non fédéré n'ayant pas payé la redevance de 10€ entraine la disqualification des œuvres déposées par celui-ci.

## **INSCRIPTION :**

Votre Inscription doit nous parvenir sur le site des concours de la Fédération Photographique de France avant le :

**Vendredi 29 décembre 2023 à 23h50**

Page de dépôt des œuvres : <http://copain.federation-photo.fr/webroot/utilisateurs/inscriptions> .

**Ensuite : se connecter et aller dans l'onglet « Compétitions régionales individuelles ».**

Vous devez pour chaque photo télécharger Un fichier JPG limité à 3 MO et inscrit dans un carré de 1920 x 1920 pixels, (1920 sur le plus grand côté).

Chaque œuvre doit posséder un titre. Il ne doit en aucun cas permettre d'identifier un club ou l'auteur.

## **JUGEMENT ET RESULTATS :**

Le jugement aura lieu le :

**Samedi 27 janvier 2024**

Au :

**Club de Besançon Déclic Image**

**34 chemin de Vieilley**

**25000 BESANCON**

Les notes seront affichées à l'issue du jugement et les résultats officiels (après contrôles des notes par les commissaires) seront accessibles sur le site des concours de la Fédération Photographique de France le lundi 05 février 2024.

## **PARTICIPATION AU CONCOURS NATIONAL 2 :**

En fonction du quota attribué par la FPF à l'UR08, les meilleures photos des auteurs fédérés seront automatiquement sélectionnées pour participer au concours NATIONAL 2.

Les photos des auteurs non fédérés ne peuvent pas être sélectionnés aux concours nationaux.

## **SPECIFICITES POUR LES PHOTOS NATURE AU CONCOURS NATIONAL 2 :**

Le responsable de l'envoi des images devra obligatoirement s'engager moralement au nom des membres de son club au respect de l'éthique nature, mais aussi tenir à la disposition du commissaire, les fichiers natifs des photos en compétitions.

Le commissaire nature national s'aidera du logiciel IRCC pour procéder à des vérifications, en priorité sur les photos primées. La décision finale revenant au commissaire

## **SPECIFICITES POUR LES CONCOURS « PAPIER » :**

### **Envoi des tirages :**

Les tirages doivent être reçus avant le :

**Vendredi 12 janvier à 23h50**

A :

**Agnès PASQUIER**

**15 rue des Fontaines 25640 ROUGEMONTOT**

2 possibilités pour l'envoi des tirages :

- Remise en main propre à l'adresse citée ci-dessus
- Envoi par Mondial Relay, choisir lieu de livraison « Garage Total Droz » à Baume les Dames

### **Retour des tirages :**

Les auteurs qui désirent le renvoi de leurs photos après concours, doivent joindre leur adresse à leur colis et joindre un chèque correspondant au coût de l'envoi en « colissimo suivi » avec un minimum de 15€, le paiement par virement ou lien yapla est également possible en contactant Jean Claude Larrière, Trésorier, à l'adresse mail [F1cus0709@gmail.com](mailto:F1cus0709@gmail.com). En absence de ce paiement les photos ne seront pas envoyées.

**L'ensemble des tirages** sera retourné dans l'emballage d'origine de la réception **après le retour des tirages sélectionnés pour les concours nationaux 2**, généralement fin du premier semestre selon le calendrier des concours N2.

**Pour toutes questions, contacter :**

**Agnès PASQUIER Responsable Concours : [pasquier.agnes25@gmail.com](mailto:pasquier.agnes25@gmail.com)**

**Ou Michel VILLEQUEY Président UR08 : [presur08@federation-photo.fr](mailto:presur08@federation-photo.fr)**